

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11)

Numéro de publication:

**0 069 689
B1**

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45)

Date de publication du fascicule du brevet:
03.10.84

(51)

Int. Cl.³: **A 45 D 44/08**

(21)

Numéro de dépôt: **82440020.4**

(22)

Date de dépôt: **06.07.82**

(54)

Serviette à jeter, en particulier pour salons de coiffure, instituts de beauté ou analogues.

(30)

Priorité: **07.07.81 FR 8113463**

(43)

Date de publication de la demande:
12.01.83 Bulletin 83/2

(45)

Mention de la délivrance du brevet:
03.10.84 Bulletin 84/40

(84)

Etats contractants désignés:
AT DE GB NL SE

(56)

Documents cités:
FR - A - 1 561 262
GB - A - 603 350
LU - A - 37 910
US - A - 2 378 380
US - A - 3 629 865
US - A - 3 879 762
US - A - 3 979 776

(73)

Titulaire: **Denny, Liane, épouse Fenninger, 4, rue de la Zinsel, F-67300 Schlittigheim (FR)**
Titulaire: **Mosur, Simon, 4, rue de la Zinsel, F-67300 Schlittigheim (FR)**

(72)

Inventeur: **Denny, Liane, épouse Fenninger, 4, rue de la Zinsel, F-67300 Schlittigheim (FR)**
Inventeur: **Mosur, Simon, 4, rue de la Zinsel, F-67300 Schlittigheim (FR)**

(74)

Mandataire: **Nuss, Pierre, 10, rue Jacques Kablé, F-67000 Strasbourg (FR)**

EP 0 069 689 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne le domaine des accessoires pour salons de coiffure, instituts de beauté, ou analogues, en particulier des serviettes et peignoirs de protection, et a pour objet une serviette à jeter adaptée à cet effet.

Actuellement, pour protéger les habits des clients lors de la coupe des cheveux, on utilise généralement dans les salons de coiffure des peignoirs avec ou sans manches, fermés dans le dos du client, et des serviettes destinées au séchage des cheveux après shampouing et à la protection du peignoir et des habits contre les produits utilisés.

Ces serviettes et peignoirs connus permettent une assez bonne protection des habits, mais les serviettes ne peuvent cependant généralement être utilisées qu'une fois pour des raisons d'hygiène et doivent être lavées ensuite, et ne permettent pas une collecte des cheveux coupés, qui doivent être ramassés à part. Les peignoirs peuvent être utilisés à plusieurs reprises, mais ne permettent pas non plus une collecte des cheveux. En outre, du fait d'un lavage préalable de plus en plus fréquent des cheveux, les peignoirs sont souvent mouillés après la coupe et doivent subir un séchage. De ce fait, un nombre important de serviettes et de peignoirs est nécessaire, ce qui représente un investissement relativement élevé, et d'importants frais de lavage, notamment des serviettes.

La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients.

Elle a, en effet, pour objet une serviette à jeter, en particulier pour salons de coiffure, instituts de beauté, ou analogues; cette serviette est essentiellement constituée par un support en matière synthétique portant une couche intermédiaire en cellulose défibrée, et par un non-tissé recouvrant la couche intermédiaire et fixé avec cette dernière sur le support, par collage, soudure, ou autre, caractérisée en ce qu'elle est munie d'un côté de la découpe du col d'une ou de plusieurs languettes pour fixation de l'autre côté, en ce qu'elle est pourvue, dans sa partie supérieure, près d'un bord, d'une pochette renfermant un mouchoir en papier, et en ce qu'elle est munie dans sa partie inférieure d'une poche s'étendant transversalement au milieu, destinée à la réception des cheveux coupés, et présentant des compartiments latéraux internes destinés au logement des outils nécessaires au coiffeur ou à l'esthéticienne.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence au dessin schématique annexé, dont la figure unique est une vue en plan, partiellement en coupe, d'une serviette conforme à l'invention.

La serviette à jeter, en particulier pour salons de coiffure, instituts de beauté ou analogues, est constituée par un support 1 en matière synthétique portant une couche intermédiaire 2 en cellulose défibrée, et par un non-tissé 3 recouvrant la

couche 2 et fixé avec cette dernière sur le support 1 par collage, par soudure ou autre. D'un côté de la découpe 4 du col, la serviette est munie de languettes 5 de fixation de l'autre côté, et près d'un bord elle est pourvue d'une pochette 6 renfermant un mouchoir en papier 7 destiné à éponger de petits écoulements d'eau de diverses natures. Dans sa partie inférieure, transversalement à son milieu, la serviette est munie d'une poche 8 présentant des compartiments latéraux 9 et pouvant être pliée contre le support 1 et fixée à ce dernier. Cette poche 8 peut avantageusement servir à la collecte des cheveux coupés, de sorte que le ramassage ultérieur de ces derniers est évité, et les compartiments latéraux 9 peuvent servir au logement des outils nécessaires au coiffeur pendant la coupe des cheveux, ou encore, ensemble avec la poche 8, au logement des produits et des outils utilisés dans un institut de beauté.

La serviette conforme à l'invention permet, grâce à la couche intermédiaire 2, une bonne absorption de l'humidité tout en protégeant le client contre cette dernière grâce au support en matière synthétique 1. De plus, le non-tissé 3 permet le passage de l'humidité, ne peluche pas sur les peignes, brosses ou autres, et résiste bien à la déchirure par ces outils. En outre, grâce à la poche 8 les cheveux coupés peuvent être récupérés directement sans nécessiter un ramassage, et les compartiments 9 de logement des outils du coiffeur permettent à ce dernier d'éviter des déplacements incessants à une table de travail annexe pour prendre et poser lesdits outils, ceux-ci étant directement à portée de sa main.

Enfin, après utilisation il suffit de libérer les languettes 5 pour débarrasser le client de la serviette, qui est alors pliée et jetée, le client suivant étant équipé d'une serviette neuve. Ainsi, les frais de lavage de serviettes et de peignoirs sont évités et l'hygiène est assurée.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la découpe 4 du col est avantageusement munie d'une collerette 10 constituée par une bande de matière analogue à celle du support 1 et par une bande de non-tissé, cette collerette 10 étant destinée à être engagée dans le col du client et à recueillir les résidus d'humidité s'écoulant dans la nuque.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté au dessin annexé. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

Revendications

1. Serviette à jeter, en particulier pour salons de coiffure, instituts de beauté, ou analogues; cette serviette est essentiellement constituée par un support (1) en matière synthétique portant une couche intermédiaire (2) en cellulose défibrée, et par un non-tissé (3) recouvrant la couche intermé-

diaire (2) et fixé avec cette dernière sur le support (1), par collage, soudure ou autre, caractérisée en ce qu'elle est munie d'un côté de la découpe (4) du col d'une ou de plusieurs languettes (5) pour fixation de l'autre côté, en ce qu'elle est pourvue, dans sa partie supérieure, près d'un bord, d'une pochette (6) renfermant un mouchoir en papier (7), et en ce qu'elle est munie dans sa partie inférieure d'une poche (8) s'étendant transversalement au milieu, destinée à la réception des cheveux coupés, et présentant des compartiments latéraux internes (9) destinés au logement des outils nécessaires au coiffeur ou à l'esthéticienne, la poche (8) pouvant être pliée contre le support (1) et fixée à ce dernier.

2. Serviette suivant la revendication 1, caractérisée en ce que la découpe (4) du col est avantageusement munie d'une collerette (10) constituée par une bande de matière analogue à celle du support (1) et par une bande de non-tissé, cette collerette (10) étant destinée à être engagée dans le col du client et à recueillir les résidus d'humidité s'écoulant dans la nuque.

Patentansprüche

1. Einweg-Handtuch, besonders für Friseursalons, Schönheitspflegesalons o. ä., das im wesentlichen aus einem aus Kunststoff bestehenden und eine aus zerfaserter Zellulose gebildete Zwischenschicht (2) aufweisenden Träger (1) und aus einem diese Zwischenschicht (2) abdeckenden und mit ihr am Träger (1) durch Klebung, Schweissung od. dgl. befestigten Vlies (3) besteht, dadurch gekennzeichnet, dass das Handtuch seitlich vom Halsausschnitt (4) mit einem oder mehreren Bändchen (5) zur Befestigung an der gegenüberliegenden Seite versehen ist, dass es in seinem oberen randnahen Bereich mit einem ein Papiertaschentuch (7) aufnehmenden Täschchen (6) versehen ist, und dass es in seinem unteren Bereich mit einer quer zur Mittellinie liegenden und der

Aufnahme geschnittener Haare dienenden Tasche (8) versehen ist, die innere Seitenfächer (9) aufweist, welche das Handwerkzeug des Friseurs bzw. der Kosmetikerin aufnimmt, wobei die Tasche (8) in Richtung auf den Träger (1) geklappt und an ihn befestigt werden kann.

2. Einweg-Handtuch nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass der Halsausschnitt (4) vorteilhaft mit einem aus einem dem Werkstoff des Trägers (1) entsprechenden Band und einem Vlies-Band bestehenden Krägelchen (10) versehen ist, wobei dieses Krägelchen (10) in den Kragen des Kunden einschlagbar ist und die vom Nacken ablaufende Restflüssigkeit aufnehmen kann.

Claims

1. Disposable towel, in particular for hairdressing saloons, beauty parlours or the like, which essentially comprises a synthetic material support (1) carrying an intermediate defibred cellulose layer (2) and a non-woven fabric layer (3) covering intermediate layer (2) and fixed with the latter to support (1) by bonding, welding or the like, characterized in that it is provided on one side of the neck opening (4) with one or more tongues (5) for fixing the other side, that it is provided in its upper part and close to one edge with a small pocket (6) containing a paper handkerchief (7), that it is provided in its lower part with a pocket (8) extending transversely to the centre and in which is placed cut hair and having inner lateral compartments (9) for receiving the tools of the hairdresser or beautician, whereby pocket (8) can be folded against support (1) and fixed thereto.

2. Towel according to Claim 1, characterized in that the neck opening (4) is advantageously provided with a collar (10) constituted by a strip of material identical to that of support (1) and by a non-woven strip, said collar (10) engaging with the customer's neck for collecting moisture residues on the nape.

